

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 11 juin 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité en avril 2002 (voir annexe).

Cette évaluation, qui a été établie sous ma responsabilité à la suite de consultations tenues avec les membres du Conseil, conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juin 1997 (S/1997/451), ne saurait être considérée comme représentant le point de vue du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) Sergey **Lavrov**



Annexe à la lettre datée du 11 juin 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité pendant la présidence de la Fédération de Russie (avril 2002)

Introduction

Pendant le mois d'avril 2002, sous la présidence de l'Ambassadeur Sergey Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a consacré ses travaux à un certain nombre de questions importantes.

La situation au Moyen-Orient, et en particulier dans les territoires occupés, a longuement retenu l'attention du Conseil, qui l'a examinée à 34 reprises au cours de séances publiques ou privées et lors de consultations à huis clos.

Le Conseil a également été saisi de questions concernant l'Afghanistan, Bougainville, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Chypre, le Timor oriental, la Géorgie, l'Iraq et le Koweït, et le Sahara occidental. Une séance publique importante a été consacrée à l'examen des progrès de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) relative à la situation au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie). Le Conseil a consacré une grande partie de son temps à des questions concernant l'Afrique et en particulier à l'Angola, au Burundi, à la République démocratique du Congo, à l'Éthiopie et l'Érythrée, à la Guinée-Bissau et au Libéria. Les travaux du Comité contre le terrorisme ont été examinés à une séance publique et lors de consultations. Le Conseil a envoyé une délégation dans la région des Grands Lacs.

Au cours du mois d'avril, le Conseil a adopté quatre résolutions et trois déclarations du Président. Il a tenu 16 séances publiques et quatre séances privées, et ses membres ont procédé à des consultations officielles à 34 reprises. Le Conseil s'est réuni une fois avec les pays fournisseurs de contingents.

La présidence a affiché sur son site Web le programme de travail provisoire du Conseil, ainsi que le texte des déclarations à la presse que le Président a été autorisé à faire au nom des membres du Conseil.

Afrique

Angola

Le 18 avril, le Conseil a adopté la résolution 1404 (2002), par laquelle il a prorogé le mandat de l'instance de surveillance, établie en application de la résolution 1295 (2000), pour une nouvelle période de six mois, se terminant le 19 octobre 2002. Dans la résolution, l'instance de surveillance est priée de rendre compte périodiquement au Comité créé par la résolution 864 (1993) et de présenter à celui-ci un rapport sur le suivi de la mise en oeuvre des sanctions décidées contre l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Le 23 avril, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, M. Ibrahim Gambari, a fait rapport oralement au Conseil de sécurité sur sa mission en Angola où, le 4 avril, il avait assisté à la signature du mémorandum d'accord entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. Le Conseiller spécial a appelé l'attention sur les progrès récemment enregistrés par le processus de paix dans le pays et fait observer que le risque d'un retour à la guerre en Angola était minime, mais que le processus de paix ne serait irréversible que si un certain nombre de conditions étaient remplies : il fallait que le cantonnement des soldats de l'UNITA s'effectue selon les modalités qui convenaient et dans les délais fixés; il fallait tenir dûment compte des besoins humanitaires de leurs familles et créer des conditions propices à la réconciliation nationale; et il fallait que l'UNITA devienne un parti politique uni et un interlocuteur crédible dans le processus de paix en Angola. Le Conseiller spécial a énuméré sept domaines essentiels dans lesquels l'ONU pourrait apporter son concours, à savoir : l'observation militaire du processus de cantonnement des soldats de l'UNITA, l'apport d'un appui technique et de gestion aux zones de cantonnement, la démobilisation, la réinsertion et l'aide humanitaire, et l'assistance électorale. Par ailleurs, l'ONU est censée présider la Commission

militaire mixte lors de la deuxième phase du processus de paix.

Burundi

Le 22 avril, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Danilo Turk, a fait un exposé de la situation au Burundi. Il a appelé l'attention du Conseil sur les difficultés qui pourraient surgir au cas où les parties ne parviendraient pas à un accord sur la cessation des hostilités.

À l'issue de consultations, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a réaffirmé le soutien des membres du Conseil de sécurité aux efforts déployés dans le cadre de la facilitation et de l'initiative régionales pour accélérer les négociations sur un accord de cessez-le-feu, et demandé à tous les belligérants de cesser immédiatement les hostilités ainsi qu'aux groupes armés d'engager, sans plus attendre, des négociations qui permettent d'aboutir à un accord de cessez-le-feu. Les membres du Conseil de sécurité ont félicité la Commission tripartite pour ses travaux visant à faciliter le retour librement consenti des réfugiés, invité la communauté internationale à appuyer ce processus dans le cadre de l'Accord de paix d'Arusha et demandé instamment à la communauté des donateurs d'accroître l'assistance fournie au Burundi.

République démocratique du Congo

Le 2 avril, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a fait un exposé sur les faits les plus récents intervenus en République démocratique du Congo, et en particulier sur la présence militaire supposée des forces armées congolaises aux alentours de Moliro. Les membres du Conseil ont enjoint à toutes les parties de retirer de Moliro tous les éléments armés et leur ont demandé de respecter scrupuleusement la résolution 1399 (2002).

Le 10 avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a mis le Conseil au courant de la situation en République démocratique du Congo et des progrès accomplis dans le cadre du dialogue intercongolais qui se tenait à Sun City (Afrique du Sud). Il a également présenté le premier rapport d'évaluation établi par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sur les

groupes armés opérant dans la République démocratique du Congo.

Le 23 avril, les membres du Conseil de sécurité ont accueilli avec satisfaction les progrès importants enregistrés dans le cadre du dialogue intercongolais. Ils ont noté que l'accord politique conclu grâce au dialogue qui s'était instauré entre le Gouvernement et le Mouvement de libération du Congo (MLC), auquel la plupart des participants étaient également parties, pourrait faciliter la transition politique et aider à consolider le processus de paix régional en République démocratique du Congo, sur la base de l'Accord de Lusaka et des résolutions du Conseil de sécurité.

Érythrée et Éthiopie

Au cours des consultations plénières tenues le 10 avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé de la situation en Éthiopie et en Érythrée en prévision de la décision de la Commission du tracé de la frontière qui allait être annoncée le 13 avril.

Le 13 avril, le texte d'une déclaration à la presse du Président du Conseil de sécurité sur la décision de la Commission du tracé de la frontière, annoncée à La Haye, a été rendu public.

Le 16 avril, les membres du Conseil de sécurité ont écouté l'exposé du Secrétaire général et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Legwaila Joseph Legwaila, sur la décision prise par la Commission du tracé de la frontière concernant la démarcation de la frontière entre les deux pays. Les membres du Conseil se sont félicités de la décision et se sont déclarés extrêmement satisfaits du rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et l'ONU pour parvenir à un tel résultat. Ils ont demandé aux deux gouvernements de coopérer étroitement avec la Commission du tracé de la frontière et la MINUEE à la mise en oeuvre sans délai de la décision relative à la frontière et de tous les aspects du processus de démarcation.

Guinée-Bissau

Le 10 avril, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall, a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil ont relevé que, globalement, la situation politique en Guinée-Bissau s'était plutôt améliorée, même si certains éléments essentiels du règlement du conflit restaient préoccupants. Ils ont exhorté le Gouvernement de la Guinée-Bissau et la communauté internationale des donateurs à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour aller résolument de l'avant, de façon à mettre en oeuvre le plan de démobilisation actuel et à restructurer les forces armées.

Libéria

Le 22 avril, le Conseil a examiné le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria. Le Président du Comité établi en vertu de la résolution 1343 (2001) a informé les membres du Conseil des résultats d'examen préliminaire que le Comité avait consacré aux recommandations figurant dans le rapport. Il a été relevé que, depuis l'adoption de la résolution 1343 (2001), des progrès sensibles avaient été réalisés sur la voie d'un règlement du conflit en Sierra Leone et qu'il y avait eu une amélioration des relations entre les États membres de l'Union du fleuve Mano. Les membres du Conseil ont néanmoins constaté que la situation politique dans la région demeurait instable. Un grand nombre d'entre eux estimaient que le Libéria n'avait pas encore satisfait pleinement aux exigences du Conseil et fait savoir qu'ils étaient favorables à la prorogation des mesures décidées en vertu de la résolution 1343 (2001).

Sahara occidental

Le 25 avril, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait le point de la situation sur le terrain au Sahara occidental. Les membres du Conseil ont examiné les quatre options envisagées aux fins du règlement du différend concernant le territoire, qui étaient exposées dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 février 2002. Le 30 avril, ils ont adopté à l'unanimité la résolution 1406 (2002) prorogeant jusqu'au 31 juillet 2002 le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, afin de se donner le temps d'examiner plus avant le rapport susmentionné.

Asie

Afghanistan

Le 5 avril, le Secrétaire général a fait son exposé de la situation en Afghanistan, qui était en l'occurrence consacré à la sécurité et à des questions se rapportant à ce thème. Il a été noté que la sécurité s'était quelque peu améliorée à Kaboul, à la faveur des activités menées par la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts consentis afin de renforcer la sécurité dans l'ensemble du pays, en particulier pendant le déroulement des travaux de la Loya Jirga. Ils ont salué les propositions faites par l'Administration intérimaire concernant la réforme du secteur de la sécurité et remercié les pays qui prêtaient leur concours à l'Afghanistan dans ce domaine. Les membres du Conseil se sont déclarés extrêmement satisfaits des activités menées par le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, et la MANUA, et ont affirmé leur soutien au rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que coordonnateurs des efforts internationaux déployés en Afghanistan.

Lors d'une séance publique tenue le 25 avril, Mme Sima Samar, Vice-Présidente de l'Administration intérimaire de l'Afghanistan et Ministre de la condition féminine, a pris la parole devant le Conseil. Elle s'est déclarée profondément reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité pour leur soutien au processus de paix en Afghanistan et leur volonté d'aider à la reconstruction du pays. En particulier, elle a souligné la nécessité de garantir la sécurité dans l'ensemble du pays et exprimé le souhait que le champ d'action de la FIAS soit étendu au-delà de Kaboul.

Au cours de la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, a fait le point de la situation en Afghanistan. En particulier, il a formulé quelques observations au sujet du processus de convocation de la Loya Jirga et évoqué les activités de la MANUA et de la FIAS. Il a par ailleurs informé le Conseil des mesures prises par l'Administration intérimaire en vue d'éradiquer la culture du pavot et lui a fait part des faits nouveaux survenus récemment en ce qui concernait la réforme du secteur de la sécurité, le retour des réfugiés et l'assistance à la reconstruction.

Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le 17 avril, le chef du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, M. Noël Sinclair, a fait le point des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix. Les membres du Conseil ont salué les mesures prises par le Parlement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui ont donné effet à la législation portant application de l'Accord de paix, et invité toutes les parties à redoubler d'efforts afin d'éliminer les armes qui se trouvaient dans les communautés de Bougainville, la réalisation de cet objectif étant indispensable pour reconstruire le pays et consolider la paix au lendemain du conflit.

Timor oriental

Le 16 avril, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé sur les premières élections présidentielles organisées au Timor oriental. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction le succès du scrutin et la volonté du peuple timorais d'oeuvrer pour la coexistence pacifique et la démocratie.

Le 26 et 29 avril, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique en vue d'examiner les propositions relatives au rôle de l'Organisation des Nations Unies au Timor oriental après l'indépendance qui étaient formulées dans le dernier rapport en date du Secrétaire général. Le Président élu, M. Xanana Gusmão, le Premier Ministre, M. Mari Bin Amude Alkatiri et le Secrétaire général ont pris la parole devant les participants. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies avait joué un rôle historique en permettant au Timor oriental de quitter son statut de territoire non autonome sous administration transitoire des Nations Unies pour devenir un État indépendant. Ils ont réaffirmé que les organismes des Nations Unies devaient continuer de jouer un rôle important auprès du peuple du Timor oriental, auquel ils devaient encore apporter leur concours de concert avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organismes régionaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres acteurs éventuels faisant partie de la communauté internationale.

Iraq

Le 4 avril, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de

la paix concernant le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK).

Le Président du Conseil de sécurité a adressé une lettre au Secrétaire général dans laquelle il indiquait que les membres du Conseil souscrivaient à sa recommandation de proroger de six mois le mandat de la MONUIK.

Le 17 avril, le Coordonnateur humanitaire de haut niveau des Nations Unies, M. Yuli Vorontsov, a présenté au Conseil le rapport le plus récent sur le rapatriement des ressortissants du Koweït et d'États tiers. Les membres du Conseil ont exprimé l'espoir que cette question continuerait d'être traitée d'un point de vue strictement humanitaire par toutes les parties concernées.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le 1er avril, le Secrétaire général a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Moyen-Orient et exhorté le Premier Ministre Ariel Sharon et le Président Yasser Arafat à assumer de manière responsable leur rôle de dirigeants. L'après-midi, le Conseil s'est réuni en consultations pour examiner une demande de tenir une séance publique présentée par le Groupe arabe.

Le 2 avril, le Conseil a tenu deux séances privées sur la question du Moyen-Orient avec le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine.

Le même jour, au cours du déjeuner, le Secrétaire général a fait part aux membres du Conseil de son évaluation du Sommet arabe de Beyrouth et s'est déclaré préoccupé par la situation au Moyen-Orient, en particulier le long de la Ligne bleue.

Le 3 avril, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur le Moyen-Orient, qui a été suivie de consultations.

Le 4 avril, les membres du Conseil ont été informés par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, de l'incident au cours duquel plusieurs observateurs militaires des Nations Unies avaient été attaqués par le Hezbollah dans la zone de la Ligne bleue.

Ce même jour, le Conseil a également repris sa séance publique sur le Moyen-Orient. À cette occasion, le Secrétaire général s'est adressé aux membres du Conseil. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1403 (2002), dans laquelle il exigeait l'application sans délai de la résolution 1402 (2002) et accueillait favorablement les efforts déployés par les envoyés spéciaux du quartette et la mission du Secrétaire d'État des États-Unis dans la région.

Le 6 avril, le Président du Conseil s'est entretenu avec le Représentant permanent de la Tunisie, en sa qualité de Président du Groupe arabe, et avec le Représentant permanent de la République arabe syrienne et l'Observateur permanent de la Palestine, qui ont présenté une demande de convocation d'une séance publique sur le Moyen-Orient. Le 7 avril, comme suite à cette demande, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles certains membres ont insisté pour qu'une séance publique ait lieu tandis que d'autres ont souligné qu'il était nécessaire que le Conseil se réunisse à huis clos avec les représentants d'Israël et de la Palestine séparément.

Le 8 avril, le Conseil s'est réuni à huis clos avec le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine. Le même jour, au cours de consultations, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé les membres du Conseil de l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Dans l'après-midi, le Conseil a tenu une séance publique sur la même question.

Le 9 avril, le Conseil a repris sa séance publique consacrée au Moyen-Orient. L'après-midi, au cours de consultations plénières, il a examiné un projet de résolution présenté par la République arabe syrienne au nom du Groupe arabe et des États membres du Mouvement des pays non alignés.

Le 10 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé concernant la situation sur le terrain au Moyen-Orient et la participation du Secrétaire général à la réunion du quartette à Madrid. À l'issue de consultations qui ont eu lieu ce même jour, le Conseil a adopté, lors d'une séance officielle, une déclaration du Président (S/PRST/2002/9) appuyant la déclaration conjointe que le quartette avait faite à Madrid concernant le Moyen-Orient.

Le 12 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation

au Moyen-Orient et lui a fait part des observations formulées par le Secrétaire général au sujet de l'éventuel déploiement d'une force internationale dans la région, en soulignant qu'il devrait s'agir d'une force multinationale et non d'une force des Nations Unies.

Le 18 avril, le Secrétaire général a fait part au Conseil de ses vues concernant le déploiement éventuel d'une force multinationale dans la région touchée par le conflit israélo-palestinien. Il a souligné que le déploiement d'une telle force devait être autorisé en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII. Les membres du Conseil se sont dits profondément préoccupés par la situation dans le camp de réfugiés de Djénine (Cisjordanie). L'après-midi, le Conseil a tenu une séance publique sur le Moyen-Orient.

Le 19 avril, après avoir procédé à des consultations, le Conseil a repris sa séance publique. Dans la journée, à l'issue de consultations intensives concernant un projet de résolution, il a de nouveau tenu une réunion publique et adopté à l'unanimité la résolution 1405 (2002), dans laquelle il a insisté sur le fait qu'il était urgent que les organismes humanitaires aient accès à la population civile palestinienne et accueilli favorablement l'initiative prise par le Secrétaire général de réunir, au moyen d'une équipe d'établissement des faits, des informations exactes concernant les événements survenus récemment dans le camp de réfugiés de Djénine.

Le 23 avril, au cours de consultations plénières, les membres du Conseil ont affirmé leur ferme soutien à l'application de la résolution 1405 (2002) et exprimé l'espoir qu'Israël coopérerait pleinement avec le Secrétaire général et l'équipe d'établissement des faits. Ils se sont par ailleurs déclarés vivement préoccupés par la sécurité du Président Arafat et ont souligné que le siège du quartier général de l'Autorité palestinienne devait être levé.

Au cours des consultations qui se sont déroulées le 24 avril, les membres du Conseil ont confirmé au Secrétaire général leur soutien aux efforts qu'il faisait pour assurer la mise en oeuvre de la résolution 1405 (2002). La République arabe syrienne a fait distribuer un projet de résolution sur la question. Les membres du Conseil ont décidé de surseoir au vote sur ce projet en attendant que le Secrétariat se soit entretenu avec la délégation israélienne.

Le 25 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait part au Conseil de la teneur des pourparlers qui avaient eu lieu avec la délégation israélienne concernant l'équipe d'établissement des faits. Les membres du Conseil ont exprimé l'espoir que les diverses initiatives politiques en cours apporteraient des changements positifs sur le terrain, y compris une solution non violente à la situation autour du quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah et l'arrivée, dans les meilleurs délais, de l'équipe d'établissement des faits dans la région.

Le 26 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont fait part au Conseil des propositions du Secrétaire général concernant l'envoi d'une force multinationale dans la zone du conflit israélo-palestinien.

Lors des consultations qui ont eu lieu le 28 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil des éléments nouveaux intervenus concernant l'équipe d'établissement des faits. Les membres du Conseil ont de nouveau insisté avec fermeté sur la nécessité d'une application intégrale de la résolution 1405 (2002) et se sont dits préoccupés par le retard pris quant à l'envoi de l'équipe d'établissement des faits. Ils ont par ailleurs souligné qu'ils escomptaient qu'un rapport positif leur serait présenté le lendemain sur la décision du Cabinet israélien en ce qui concernait l'équipe. Les membres du Conseil ont manifesté leur appui aux lettres que le Secrétaire général avait envoyées le 27 avril au Représentant permanent d'Israël et à l'Observateur permanent de la Palestine et qui contenaient des éclaircissements au sujet de l'équipe d'établissement des faits.

Le 29 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil que le Cabinet israélien se prononcerait sur l'équipe d'établissement des faits le 30 avril car il n'allait pas se réunir le 29 avril. Pendant ce temps, à Genève, l'équipe continuait de s'apprêter à s'acquitter de son mandat. Certains membres du Conseil ont fait part au Conseil des efforts diplomatiques intenses qui étaient en cours en vue de trouver une solution au siège du quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah et de l'église de la Nativité à Bethléem.

Le 30 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil que le Cabinet

israélien refusait d'accepter l'envoi de l'équipe d'établissement des faits à Djénine tant que les conditions voulues ne seraient pas remplies. En conséquence, le Secrétaire général envisageait de démanteler l'équipe. Au nom du Groupe arabe, la République arabe syrienne a fait distribuer sous forme provisoire un projet de résolution révisé, mais aucune décision n'a été prise à son sujet.

Europe

Chypre

Le 4 avril, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, M. Alvaro de Soto, a informé les membres du Conseil des résultats de la deuxième série de pourparlers directs entre les deux dirigeants. À l'issue du débat, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle ils ont affirmé leur plein appui aux négociations engagées par les deux dirigeants sur la base de leur accord du 4 décembre 2001. Ils ont, en particulier, exhorté les deux dirigeants à s'attacher sans tarder à aplanir leurs différends au sujet de toutes les questions restant à résoudre, dans le cadre d'un règlement global prenant pleinement en considération les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les traités internationaux pertinents.

Géorgie

Le 5 avril, le représentant de la Fédération de Russie a informé le Conseil de la décision prise par les chefs d'État de la Communauté d'États indépendants (CEI) de proroger le mandat de la force de maintien de la paix de la CEI en Abkhazie (Géorgie) jusqu'à la fin du mois de juin 2002 et d'envisager de modifier le mandat de la force dans la perspective d'un élargissement éventuel de la zone de sécurité et de nouvelles mesures visant à garantir le retour dans de bonnes conditions de sécurité des réfugiés et des personnes déplacées.

Le 29 avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté un rapport sur la situation en Abkhazie (Géorgie). Il a décrit les efforts déployés pour faciliter les négociations entre les deux parties, abkhaze et géorgienne, sur la base du document intitulé « Les principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi », établi par le Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Dieter Boden. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué que la partie abkhaze refusait systématiquement de souscrire au document en disant que le statut de l'Abkhazie avait déjà fait l'objet d'une décision. Il a souligné que la présence de troupes géorgiennes dans la haute vallée de la Kodori, en violation de l'Accord de Moscou, avait été une source de préoccupation constante. L'incapacité de la Géorgie à garantir la sécurité avait contraint au report de la patrouille conjointe de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et de la force de maintien de la paix de la CEI dans la haute vallée de la Kodori, qui devait initialement être effectuée les 25 et 26 avril. Il était donc impossible de vérifier si la Géorgie respectait bien le protocole du 2 avril.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la mise en train des négociations entre les deux parties sur la base du document relatif à la répartition des compétences. Ils ont fait observer qu'il fallait rétablir un climat de confiance entre les deux parties qui, toutes deux, devaient chercher à apaiser les tensions et à entamer des négociations politiques. La partie géorgienne était invitée à s'acquitter de ses obligations au titre des protocoles pertinents, et à retirer ses troupes de la haute vallée de la Kodori, puis à créer les conditions propices à la vérification, par un groupe indépendant, de ce retrait au moyen de patrouilles effectuées régulièrement par la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI.

Kosovo, République fédérale de Yougoslavie

Le 24 avril, lors d'une séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Michael Steiner, a informé le Conseil de sécurité des derniers progrès accomplis dans la formation des institutions provisoires du gouvernement autonome au Kosovo et dans la reconstruction des infrastructures sociales et économiques de la province. Il a souligné les priorités retenues pour l'action future que mènerait la Mission, et il a présenté le principe d'un système de valeurs de référence permettant d'évaluer les progrès accomplis dans le développement des institutions du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999) et au cadre constitutionnel. Le Vice-Premier Ministre de la République yougoslave de Serbie et Président du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija,

M. Nebojša Čović, a pris part à la libre discussion consacrée à une évaluation complète de l'application de la résolution 1244 (1999). Les membres du Conseil ont invité la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) à poursuivre leurs efforts en vue de l'application intégrale de la résolution 1244 (1999), et ils ont examiné les questions cruciales suivantes : état de droit, sécurité publique, retour durable de toutes les personnes déplacées, coexistence pacifique et liberté de déplacement pour tous les habitants du Kosovo et développement économique.

Lors d'une séance officielle tenue le même jour, le Conseil a adopté une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2002/11) portant sur cette question.

Lutte antiterroriste

Le 2 avril, le Représentant permanent du Royaume-Uni et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, M. Jeremy Greenstock, a présenté au Conseil un rapport sur les activités en cours du Comité ainsi que sur ses travaux à venir tels que définis dans le programme de travail du Comité pour la troisième période de 90 jours. Lors d'une séance publique tenue le 15 avril, le Président a fait un exposé sur les activités du Comité. Les débats ont porté essentiellement sur la prolongation du mandat du Comité, l'instauration d'un dialogue avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, actives dans les domaines visés par la résolution et l'étude des moyens permettant d'aider les États à mettre en oeuvre la résolution.

Le 15 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2002/10), dans laquelle il se félicitait de la prorogation des arrangements pris au sujet de la présidence et du Bureau du Comité pour une nouvelle période de six mois, arrangements qu'il confirmait, invitait le Comité contre le terrorisme à faire périodiquement rapport sur ses activités et exprimait son intention d'examiner la structure et les activités du Comité d'ici au 4 octobre 2002.

L'aide alimentaire dans le contexte du règlement des conflits

Lors d'une séance publique tenue le 4 avril, la Directrice exécutive sortante du Programme alimentaire mondial (PAM), Mme Catherine Bertini, a formulé quelques observations au sujet du rôle de l'aide alimentaire dans le contexte du règlement des conflits, notamment en Afghanistan et dans d'autres régions en crise. L'aide alimentaire non seulement contribuait à mettre fin aux grandes famines dans le monde, mais jouait également un rôle important dans la prévention des conflits, ainsi que dans le redressement, la reconstruction et la stabilisation des pays en crise. Les membres du Conseil ont salué l'important travail accompli par le PAM en Afghanistan et dans d'autres zones de conflit dont s'occupait le Conseil, et ont rendu hommage aux efforts personnels déployés par Mme Bertini tout au long de son mandat pour que le PAM s'acquitte comme il convenait des tâches qui lui incombaient.
